

Commission thématique

Gestion des milieux aquatiques :

Les zones humides

Président : **Mr FORTIER Francis, Vice-Président de la fédération de pêche**

6/12/2022

Ordre du jour

1. Introduction
 - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
 - b. Présentation de la méthode
 - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif : « Préserver et restaurer les ZH et les connexions latérales »
 - a. Argumentaire de l'objectif
 - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
 - c. Proposition de la stratégie
3. Les propositions d'actions
 - a. Schéma d'une disposition
 - b. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

Introduction

- **Enjeu 3 : La protection et la restauration des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités**
 - Objectif 1 : Protéger, restaurer et entretenir les milieux aquatiques
 - Objectif 2 : Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
 - **Objectif 3 : Préserver et restaurer les zones humides**

Introduction

- Commissions thématiques

- Donne les dispositions et orientations
- Une commission par objectif pour le premier cycle



- Groupe technique

- Répond à des points techniques précis (ex : les points de mise en compatibilité avec le SDAGE)
- Uniquement des techniciens

Calendrier

- 1^{er} cycle (2022)
 - 3 réunions (une par objectif) : Juin, Octobre et Décembre
 - Présentation des propositions de dispositions
 - Définition des objectifs de chaque disposition
 - Méthode
- 2nd cycle (2023)
 - X réunions pour :
 - La validation des travaux des groupes techniques
 - La formulation des dispositions avec échéancier, maître d'ouvrage, estimation financière
 - ...



Schéma d'une disposition



Objectif : 1, 2 ou 3							
Titre disposition :							
Définition	<u>Rappel de la réglementation</u>	Code de l'environnement, code rural					
	<u>Lien avec documents de planifications</u>	- SDAGE - ...					
Mise en œuvre	<u>Territoire</u>	TOUT ou secteur					
	<u>Cible de la disposition</u>	<u>Détail des actions</u>	2026	2027	2028	2029	2030
	Symcéc	XXX					
	CEN	XXX					
	XXXX	XXXX					
	<u>Estimation financière</u>	Investissement	15 000€				
		Fonctionnement	Animateur CLE, poste à créer				
	<u>Mise en place d'un groupe de travail</u>	Oui/non					
	<u>Indicateurs de suivi</u>	Nombre de réunions					



Objectif 3 :

➤ Objectif 2 : Préserver et restaurer les zones humides

Argumentaire

- **Contexte actuel**

- Les inventaires

- Premier inventaire validé en 2011

- 6400 ha de zones humides

- Deuxième inventaire de 2018

- 600 ha de zones humides supplémentaire

- Catégorisation selon le SDAGE 2016-2021 + Autres enjeux

- Zones humides remarquables

- Zones humides à enjeu agricole

- Zones humides à restaurer

- Identification des fonctionnalités des 600 ha de zones humides

Argumentaire

- **Problématiques rencontrées**

- Revirement du conseil d'état sur la définition d'une ZH
 - 2017 → Une zone humide doit comporter le critère sol **ET** le critère botanique
 - 2019 → Une zone humide doit comporter le critère sol **OU** le critère botanique
- Problème de catégorisation « Autres enjeux »

→ **Nécessité de revoir notre catégorie « Autres enjeux »**

→ **Nécessité d'amender le premier inventaire avec de nouvelles données**

Argumentaire

- **Perspectives/opportunités**

- Etude du ministère sur le BV Canche & Authie

- Pré-localisation → Zones humides potentielles avec probabilité (Echelle nationale)
- Catégorisation selon EUNIS au 3^{ème} niveau (Echelle BV test)
 - Prairies humides
 - Tourbières
 - Peupleraies
- Calcul des indicateurs de fonctionnalités via imagerie thermique (Echelle de sites)

Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022

Orientation du SDAGE	Dispositions du SDAGE
<p>A-9</p> <p>10/01/2023</p>	<p>1. Identifier les actions à mener sur les ZH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones humides irremplaçable (Règle dans le SAGE issue du SDAGE) <ul style="list-style-type: none"> - Zones humides à enjeu agricole - Zones humides à restaurer <p>5. ERC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter - Réduire - Compenser : ratio d'équivalence fonctionnelle <ul style="list-style-type: none"> 150% Si dans une ZH à restaurer dans le SAGE 200% Si dans une ZH à restaurer dans le SAGE voisin 300% dans les autres cas

Stratégie proposée

- **Axe 1 : l'enveloppe géographique**

- ZHE : Zones humides effectives
- ZHP : Zones humides potentielles

- **Axe 2 : La catégorisation**

- SDAGE : mise en compatibilité

→ **Revoir la catégorie « Autres enjeux »**

- **Axe 3 : Améliorer la donnée**

- Faire le lien avec d'autres bases de données (Faune, flore, habitats)
- RPDZH

→ **Convention avec d'autres bases de données**

- **Axe 4 : mettre en place un suivi**

- Superficie (10 ans)
- Fonctionnalités
- Actions de restauration (GéoMCE)

→ **Calcul avec indicateurs du volet 3 de l'étude Ministère**

GT Zones humides				
La délimitation de l'enveloppe	Les zones humides potentielles	ZHP non vérifiées de l'inventaire de 2018		
		ZHP du projet MNHN		
	Les zones humides effectives	Inventaire du SAGE de 2003		
		Inventaire du SAGE de 2018		
La catégorisation des enjeux	Catégories actuelles	Remarquables		
		A enjeu agricole		
		A restaurer		
		Autres enjeux		
	Catégories attendues (Volet 2 projet)	Irremplaçables	Réserves naturelles	
		A enjeu agricole	Prairies humides	
		A restaurer	Prairies fortement anthropisées	
Améliorer la donnée sur les zones humides	Faune			
	Flore			
	Habitat			
Mettre en place un suivi	Superficie			
	Fonctionnalités			
	Actions de restauration			

Proposition de décision sur la stratégie

- **ZHE** : Zones humides effectives (**Portée réglementaire**)
 - 6400 ha du premier inventaire
 - Ajout des 600 ha de zones humides
- **ZHP** : Zones humides potentielles (**Porté à connaissance**)
 - Zones humides de l'étude ministère (seuil à définir)
- **Consultation des maires pour la catégorisation**
 - Après le travail du groupe technique
 - Quel habitat/zonage dans quelle catégorie

La liste des propositions d'actions

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance sur nos zones humides
 - Identifier les secteurs où une reconnexion latérale est possible
 - Amender nos données ZH avec d'autres bases de données
 - Mettre en place un suivi pour communiquer sur l'état des zones humides
- Orientation 2 : Préserver et restaurer les zones humides
 - Préserver les zones humides irremplaçables[®]
 - Maintenir l'activité agricole en ZH
 - Elaborer un guide de bonne pratique pour la restauration de zones humides

Orientation 1 : Améliorer la connaissance sur nos zones humides

- Identifier les secteurs où une reconnexion latérale est possible
 - Amender nos données ZH avec d'autres bases de données
- Mettre en place un suivi pour communiquer sur l'état des zones humides

Identifier les secteurs où une reconnexion latérale est possible

• Objectif

- Restaurer la fonctionnalité des zones humides et des annexes hydrauliques (gestion quantitative et qualitative)

• Méthode

- Reprendre l'état des lieux du plan de gestion de la Canche, l'aléa PPRI, ZEC
- Identifier les éléments : merlons, zones humides drainées ... qui bloquent la connexion latérale
- Identifier et prioriser les secteurs où des améliorations sont possibles

→ En lien avec le travail sur les ZEC de la commission Risques

Amender nos données ZH avec d'autres bases de données

- **Contexte**

- Les données actuelles ZH sont « vides » et hétérogène (Premier et dernier inventaire)

- **Objectif**

- Inclure les sciences participatives
- Avoir une base de données évolutive
- Communiquer sur les espèces remarquables présentes

- **Méthode**

- Signer des conventions partenariats avec
 - Bases de données naturalistes : CEN, SIRF
 - Bases de données habitats : CEN, CBNBL, Ministère
 - Bases de données flore : CBNBL

Mettre en place un suivi pour communiquer sur l'état des zones humides

- **Contexte**

- Peu d'indicateurs existent sur les zones humides à l'échelle locale

- **Objectif**

- Avoir des indicateurs sur la « santé » des zones humides sur le BV Canche

- **Méthode**

- Indicateurs :
 - De superficie/Artificialisation des zones humides sur le BV → Etude du ministère volet 1
 - De fonctionnalité → Etude du ministère volet 3
 - Des actions de restaurations → Outil GéoMCE de la DREAL

Orientation 2 : Préserver et restaurer les zones humides

- Préserver les zones humides irremplaçables ®
 - Maintenir l'activité agricole en ZH
- Elaborer un guide de bonne pratique pour la restauration de zones humides

Préserver les zones humides irremplaçables ®

• Contexte

- Demande du SDAGE 2022-2027



• Objectif

- Protéger ces zones humides pour éviter la destruction

• Méthode

- Ces zones seront catégorisées en groupe technique
- Par exemple : Natura 2000, RNN, RNR
- **Attention à ne pas être contre productif en interdisant tout travaux de restauration**

Maintenir l'activité agricole en ZH

- **Contexte**

- 30% des Zones humides sur le bassin versant sont liées à l'élevage bovin

- **Objectif**

- Préserver l'élevage en zone humide sur le zonage des zones humides à enjeu agricole tout en conciliant usage économique et fonctionnalité des zones humides

- **Outils et leviers disponibles**

- Utiliser des outils comme le PMNAZH et demande l'instauration sur les ZH du BV Canche
- PSE : paiements pour services environnementaux
- Relayer le guide des pratiques agricoles en ZH de la Chambre d'Agriculture

Elaborer un guide de bonne pratique pour la restauration de zones humides

- **Contexte**

- Aucun guide complet sur le sujet

- **Objectif**

- Expliquer la démarche de la disposition A9-5 modifiant la séquence ERC
- Préconiser les bonnes pratiques en matière de restauration

- **Cible**

- Pétitionnaires, collectivités locales ...

Prochaines échéances

- Janvier-février : résultats de l'étude
- Février : Groupe technique ZH pour définir la méthode et les scénarios envisagés
- Avril-mai : Groupe technique pour valider les résultats
- Juin : Commission thématique pour valider les scénarios du groupe technique sur la catégorisation
- Lancement du second cycle :
 - Mail avec dates début janvier